

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES ÉLECTIONS SCOLAIRES

PÉRIODE : DU 22 JUIN au 15 OCTOBRE 2024

DATE	DESCRIPTIF
15 octobre 2024	<p>Nous avons passé à travers les suivis des réunions précédentes, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne annuelle de recrutement de membres du CSF</li> <li>Élargissement des critères dans la politique d'admission des élèves</li> <li>Âge pour devenir membre du CSF</li> <li>Formulaire d'adhésion en ligne</li> <li>Zones électorales</li> </ul> <p>Le chef des élections nous a fait une mise à jour sur les élections partielles.</p> <p>Nous avons parlé de la résolution du 21 octobre 2023 (Que le groupe de travail des élections scolaires (GTÉS) déploie les efforts pour faire avancer les résolutions P-2229-10-2021 et P-2233-10-2021 en vue des prochaines élections scolaires. Résolution P-2229-10-2021 : « Que le CA du CSF fasse une demande d'amendement de la Loi scolaire de C.-B. et du Règlement 213/99 pour que l'un ou l'autre des instruments stipule expressément que le CSF peut modifier les limites des circonscriptions électorales. » Résolution P-2233-10-2021 : « Que le conseil d'administration approuve de demander au gouvernement de modifier la Loi scolaire afin que les membres du CSF puissent désormais voter aux élections du CSF et aux élections des conseils scolaires anglophones. »). Avant de demander ces changements, le GTÉS va présenter une résolution au CA pour la répartition des régions et l'ajout de deux régions et par la suite, le CSF fera toutes ses demandes au gouvernement en même temps. Toutefois, il ne faut pas trop tarder, puisqu'il ne reste que deux ans avant les prochaines élections scolaires.</p>
<b>ACTIVITÉS À VENIR</b>	
Date à déterminer	Rencontre spéciale du GTÉS pour discuter de la répartition des régions et de l'ajout de deux régions
Date à déterminer	Prochaine rencontre régulière du GTÉS